



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réalisation d'une construction regroupant bureau du port, sanitaires publics et espace de convivialité, et démolition de l'ancien bâtiment

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal du 5 juillet 2013, une enquête publique portant sur le projet de réalisation d'une construction regroupant bureau du port, sanitaires publics et espace de convivialité, et de démolition de l'ancien bâtiment aura lieu en mairie de Saint-Gildas de Rhuys pendant 33 jours consécutifs

du jeudi 25 juillet 2013 au lundi 26 août 2013.

La commune de Saint-Gildas-de-Rhuys est le maître d'ouvrage du projet mis à l'enquête.

Le dossier présenté à l'enquête publique contiendra le dossier de demande de permis de construire, une note de présentation synthétique du projet, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Le dossier restera déposé en mairie où toute personne pourra le consulter aux jours et horaires habituels d'ouverture (hors jours fériés) du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, et le samedi de 10 heures à 12 heures.

Les intéressés pourront, soit consigner ou faire consigner leurs observations sur un registre ouvert en mairie, soit les remettre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié en mairie, qui les annexera au registre.

Adresse : M. le commissaire enquêteur, Mairie, rue Saint-Goustan 56730 Saint-Gildas de Rhuys

M. Pierre FEVAL, agréé en architecture et géomètre-expert en retraite, commissaire enquêteur désigné à cet effet par le Tribunal Administratif de Rennes, recevra en mairie les :

- jeudi 25 juillet 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 30 juillet 2013 de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 8 août 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 14 août 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 26 août 2013 de 14h00 à 17h00.

M. Joël PILOLOT, professeur d'histoire-géographie en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Après ladite enquête, il sera procédé à l'accomplissement des formalités nécessaires à l'instruction de la demande de permis de construire.

Postérieurement à l'enquête et durant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie et sur le site internet de la commune (adresse : <http://www.saint-gildas-de-rhuys.fr>).